

# GAL SUD GIRONDE



## GUIDE DU PORTEUR DE PROJET

FEDER



*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre avenir*

# SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
FONDS EUROPÉENS	5
F E D E R	6
GAL SUD GIRONDE	9
FICHES ACTION	10
EXEMPLES DE FINANCEMENT	11
CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ	12
INÉLIGIBILITÉS	13
OBLIGATIONS DU PORTEUR DE PROJET	15
RÈGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE	16
CYCLE DE VIE D'UN PROJET	19
DÉPÔT DEMANDE FEDER	20
DÉPÔT DEMANDE DE PAIEMENT	21
FOIRE AUX QUESTIONS	23

# INTRODUCTION

Vous avez un projet qui a pour objectif de dynamiser le territoire Sud Girondin et vous souhaitez obtenir des financements européens ?

## **Ce guide est fait pour vous !**

Cet outil a pour vocation de vous fournir des renseignements sur les Fonds Européens, le FEDER et comment obtenir ce financement en Sud Gironde.

Vous y trouverez également des informations sur le GAL Sud Gironde ainsi que sur vos interlocuteurs.

Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à contacter l'équipe technique du GAL Sud Gironde à l'adresse

**[leader@polesudgironde.fr](mailto:leader@polesudgironde.fr)**

**Prêt à vous lancer dans l'aventure FEDER ?**

# FONDS EUROPÉENS



## Programmation 2021-2027

Politique de cohésion économique sociale et territoriale



Politique des affaires maritimes et de la pêche



Politique de développement rural



Politique migration et affaires intérieures



## Politiques financées par des Fonds Européens dédiés (32,53 milliards d'euros)

- FEDER**  
Fonds européen de développement régional
- FSE+**  
Fonds social européen
- FTJ**  
Fonds européen pour une transition juste

**FEAMPA**  
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et l'aquaculture

**FEADER**  
Fonds européen agricole pour le développement rural

- FSI**  
Fonds pour la sécurité intérieure
- FAMI**  
Fonds asile, migration et intégration
- IGFV**  
Instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas

### D'où viennent les Fonds ?

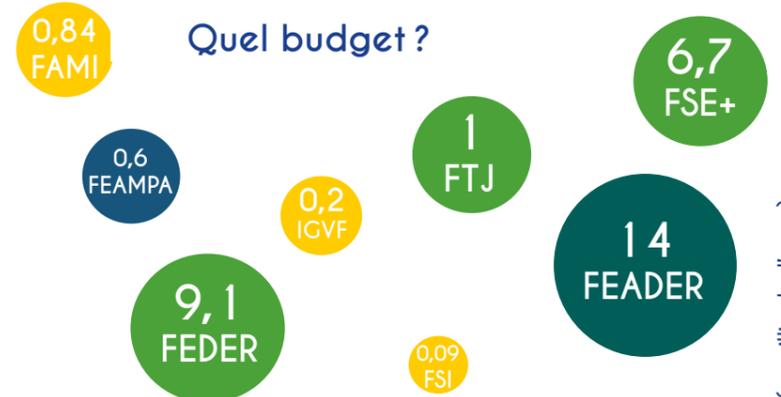
 Droits de douane

 Somme proportionnelle à leur richesse et leur niveau de développement

 Une part de la T.V.A



### Quel budget ?



### Qui gère ces fonds

En France, dans le cadre de la **décentralisation**, les Fonds sont alloués à des **autorités de gestion**. En Nouvelle-Aquitaine, l'autorité de gestion est la **Région Nouvelle-Aquitaine**



# F E D E R

## FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

### Pour quoi faire ?

Mettre en oeuvre la politique de cohésion économique, sociale et territoriale

### Quel objectif ?

Renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union Européenne en corrigeant les déséquilibres entre les Régions

### Quel budget ?

9,1  
MILLIARDS  
d'€

En France

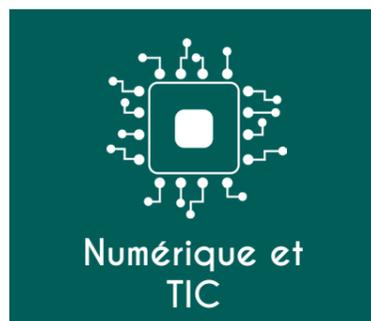
### En Sud Gironde ?

Répondre à l'objectif spécifique 5.2

### Enveloppe budgétaire

2 193 056 €

### Quelles thématiques ?



### Financement projet FEDER

Maximum 80%  
de Fonds Européens

Minimum 20%  
d'autofinancement

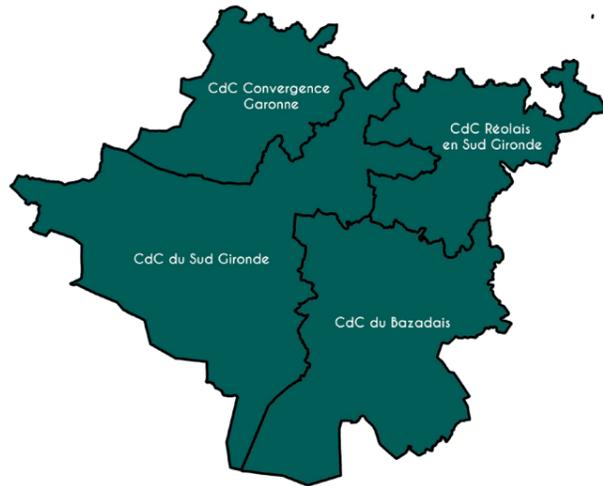
Plancher :  
25 000€ de dépenses éligibles  
dont 15 000 € minimum de subvention FEDER

Plafonds d'aide déterminés dans chaque  
Fiche Actions

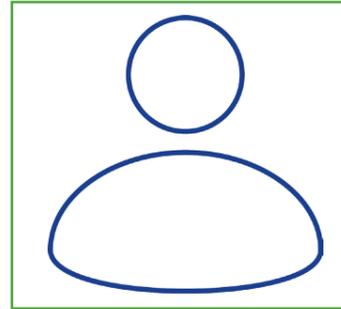
Les règles sont les mêmes que le porteur de projet soit  
public ou privé

# GAL SUD GIRONDE

## Territoire



## Gouvernance



Président du GAL

Philippe Corriols

## Collège public



## Collège privé



Définit une stratégie de Développement Local Mené par les Acteurs Locaux (DLAL)

Fil conducteur de la stratégie :

Construire la cohésion territoriale du territoire du Sud Gironde pour renforcer le développement territorial, la promotion de la ruralité et la transition écologique

Se réunit plusieurs fois par an

Comité de sélection

Comité de programmation

Sélectionne les projets à l'aide d'une grille de sélection et émet un avis d'opportunité

Vote et émet un avis de programmation après instruction de la Région Nouvelle-Aquitaine

Suit les démarches stratégiques, d'évaluation et de communication

## L'équipe technique



**Romain Gayral**

Animateur des Fonds Européens

Romain est votre premier contact avec le GAL. En tant que chargé d'animation sur le périmètre du GAL, il vous guidera dans les axes stratégiques. En étroite collaboration avec la gestionnaire du GAL, il vous accompagnera tout au long de votre projet.



**Eugénie Rivière**

Gestionnaire des Fonds Européens & communication

Eugénie vous accompagnera dans vos démarches administratives en lien direct avec l'animateur.

# FICHES ACTION



## Bien vivre ensemble en Sud Gironde

- 1 - Développer une approche territoriale de la santé
- 2 - Bien vieillir en Sud Gironde
- 3 - Attractivité touristique, patrimoniale et culturelle



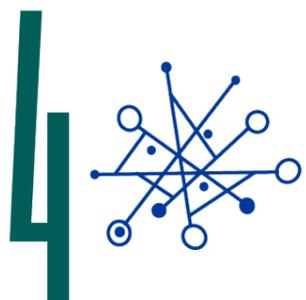
## Accompagner l'innovation économique locale et la consommation locale en Sud Gironde dans le respect des valeurs de l'économie sociale et solidaire

- 4 - Promouvoir des pratiques innovantes et l'économie sociale et solidaire\* (cf Guide du porteur de projet FEADER)
- 5 - Alimentation territoriale et durable\* (cf Guide du porteur de projet FEADER)
- 6 - Mobilité durable et solidaire



## Accélérer la transition écologique en Sud Gironde

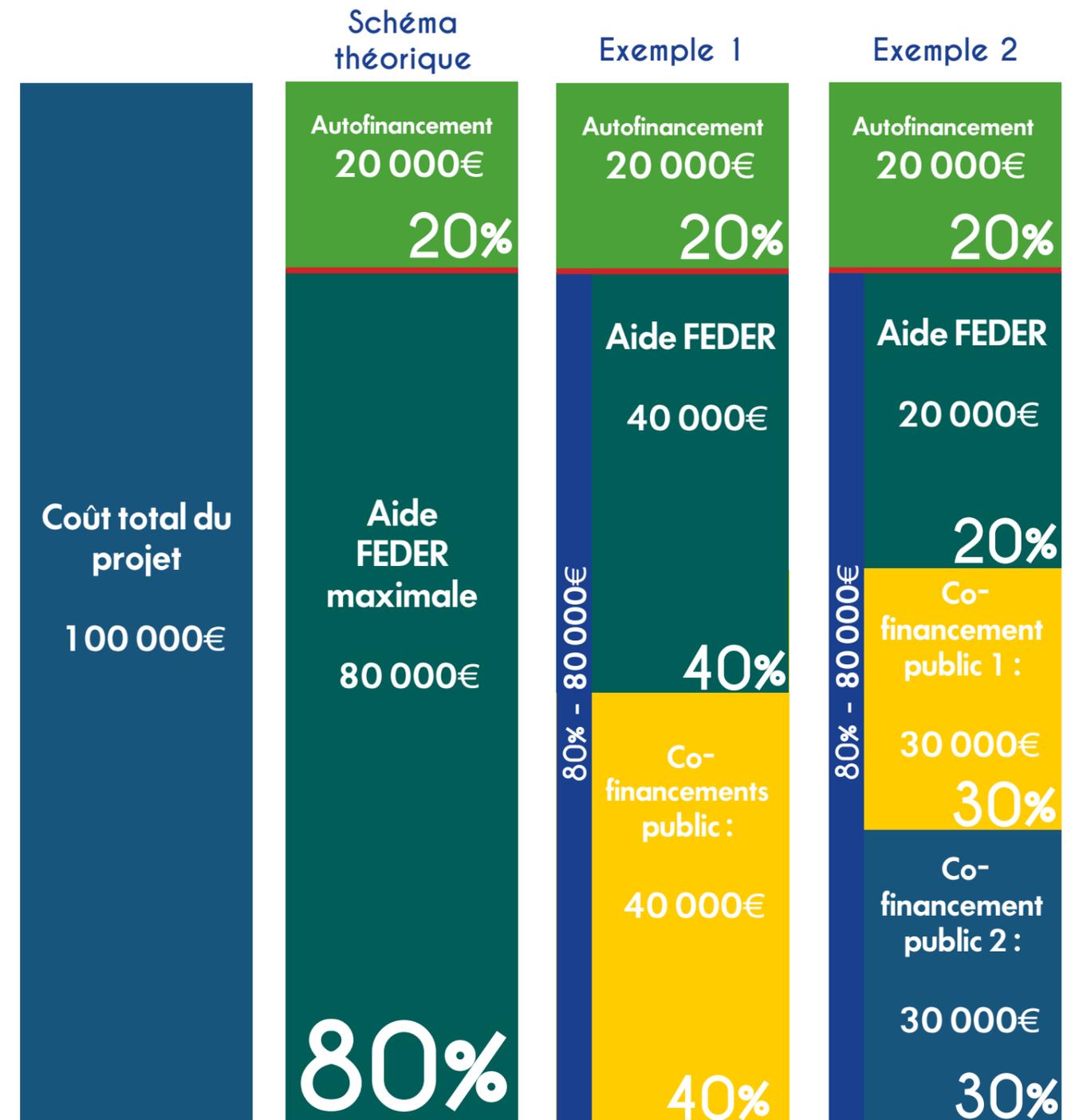
- 7 - Santé environnementale\* (cf Guide du porteur de projet FEADER)
- 8 - Structuration des filières durables\* (cf Guide du porteur de projet FEADER)



## Ingénierie thématique

- 10 - Ingénierie thématique

# EXEMPLES DE FINANCEMENT



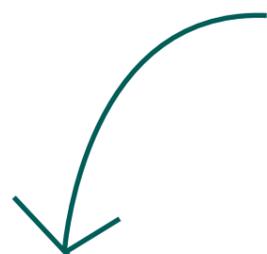
Les règles sont les mêmes que le porteur de projet soit public ou privé

# CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Projet intégré dans la stratégie territoriale



Etre une structure éligible



Projet entre le 01/01/2021 et le 31/12/2027

- Collectivités publiques et leurs groupements
- Etablissements publics
- GIP
- Associations
- Etablissements d'enseignement
- Associations
- PNR
- Bailleurs sociaux
- Porteurs privés (dont fondations)
- Indépendants du milieu culturel
- Entreprises y compris les entreprises de l'ESS
- Organismes HLM



Projet sur le territoire du Sud Gironde (périmètre des 4 communautés de communes)

# INÉLIGIBILITÉS

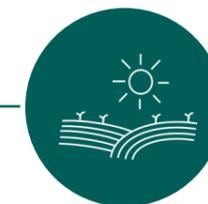
## Acteurs



Sociétés Civiles Immobilières (SCI)



Personne physique en leur nom propre sans numéro de SIRET



Agriculteur dans le cadre de leur seule activité agricole

## Dépenses



Dépenses foncières (bâti et non bâti)



Dépenses d'auto-construction



Dépenses en nature

# OBLIGATIONS DU PORTEUR DE PROJET

## Publicité Européenne

Le porteur s'engage à communiquer sur la participation communautaire au financement de son projet :

- **Afficher l'emblème et les mentions obligatoires** (drapeau européen, mention « UNION EUROPEENNE » et mention « Cofinancé par l'Union Européenne »)
- **Apposer une affiche A3/affichage électronique** pour tous les investissements immatériels
- **Apposer une plaque permanente** pour les projets dès le 1er euro pour les projets d'investissement matériel, d'infrastructure et de construction. Elle met en évidence le soutien financier de l'europe et informe que le projet
- **Informé sur le site web**

## Indicateurs de réalisation et de résultat

Le porteur s'engage à effectuer un **suivi de son projet** au travers **d'indicateurs de réalisation et de résultat**. Chaque opération a un indicateur propre. Le bénéficiaire se doit de renseigner des indicateurs.

Ces derniers permettent de rendre compte de la réalisation de l'opération et de l'atteinte des objectifs fixés dans la convention.

## Prise en compte des 4 principes horizontaux

- **Egalité entre les femmes et les hommes**
- **Egalité des chances et non-discrimination**
- **Développement durable**
- **Le respect de la Charte des Droits fondamentaux**

**Les porteurs s'engagent à respecter les droits fondamentaux et à intégrer les principes horizontaux dans leurs projets soumis et soutenus par les fonds européens**

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site internet**

# RÈGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

## La commande publique, c'est quoi ?

Mettre un place un marché public, c'est à dire, conclure un **contrat rémunéré** entre un acheteur et un opérateur économique.

La mise en oeuvre d'un marché public est encadrée par une **réglementation spécifique** visant à garantir la **liberté de circulation des marchandises**, la **liberté d'établissement** et la **libre prestation des services**.

## Qui est soumis à la règle de la commande publique ?

Les personnes publiques (Etat, établissements publics, collectivités territoriales...)

Certaines personnes privées (financées par des structures publiques)

Analyse OQDP (Organisme Qualifié de Droit Public) réalisée en amont de la demande de subvention.

### 3

## grands principes à respecter

- Transparence des procédures

↳ Critères clairs  
↳ Publicité effective

- Egalité de traitement des entreprises

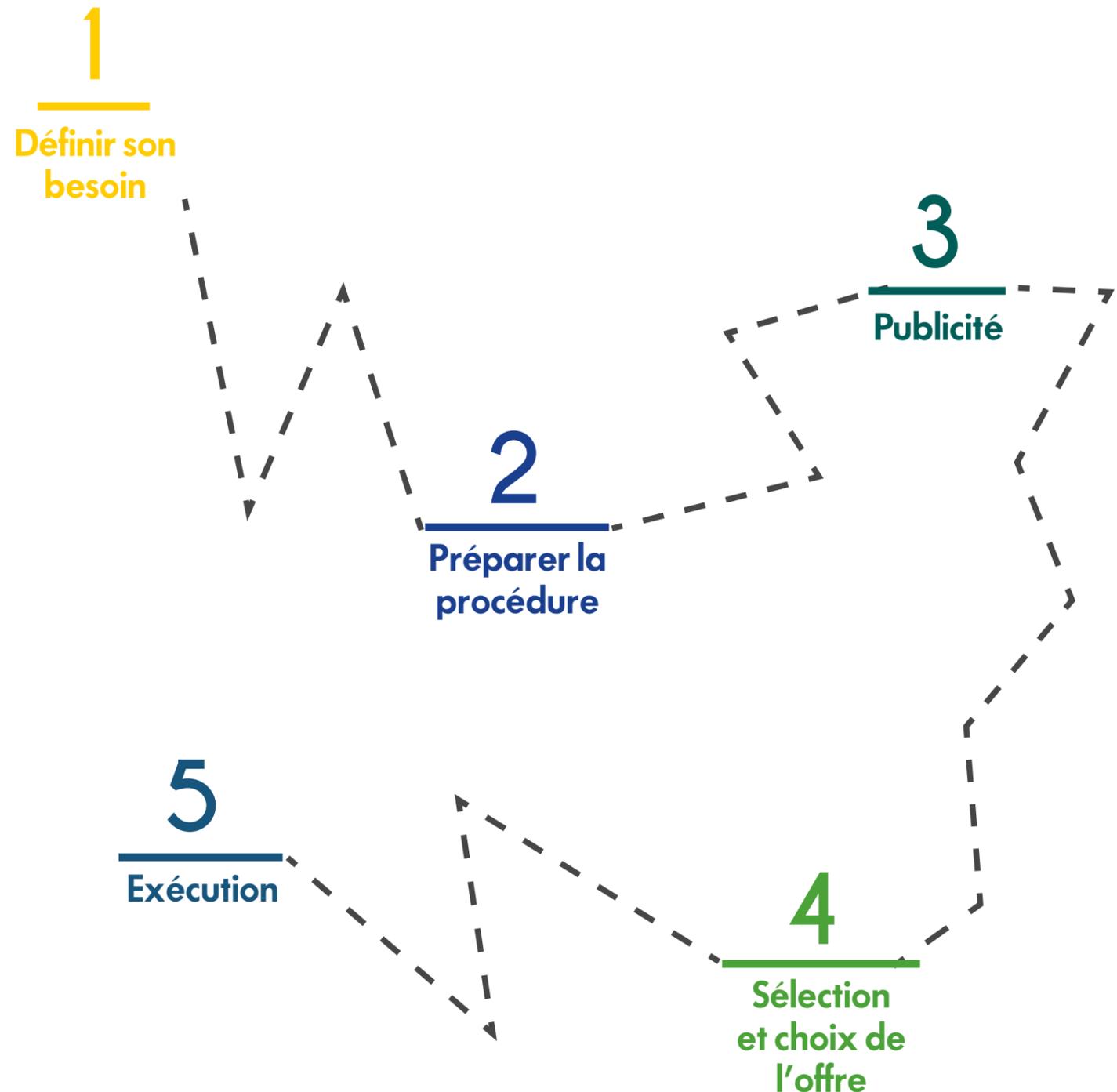
↳ Même niveau d'information  
↳ Offres égales

- Liberté d'accès à la commande publique

↳ Candidature ouverte à tous  
↳ Niveau de publicité et de mise en concurrence suffisants

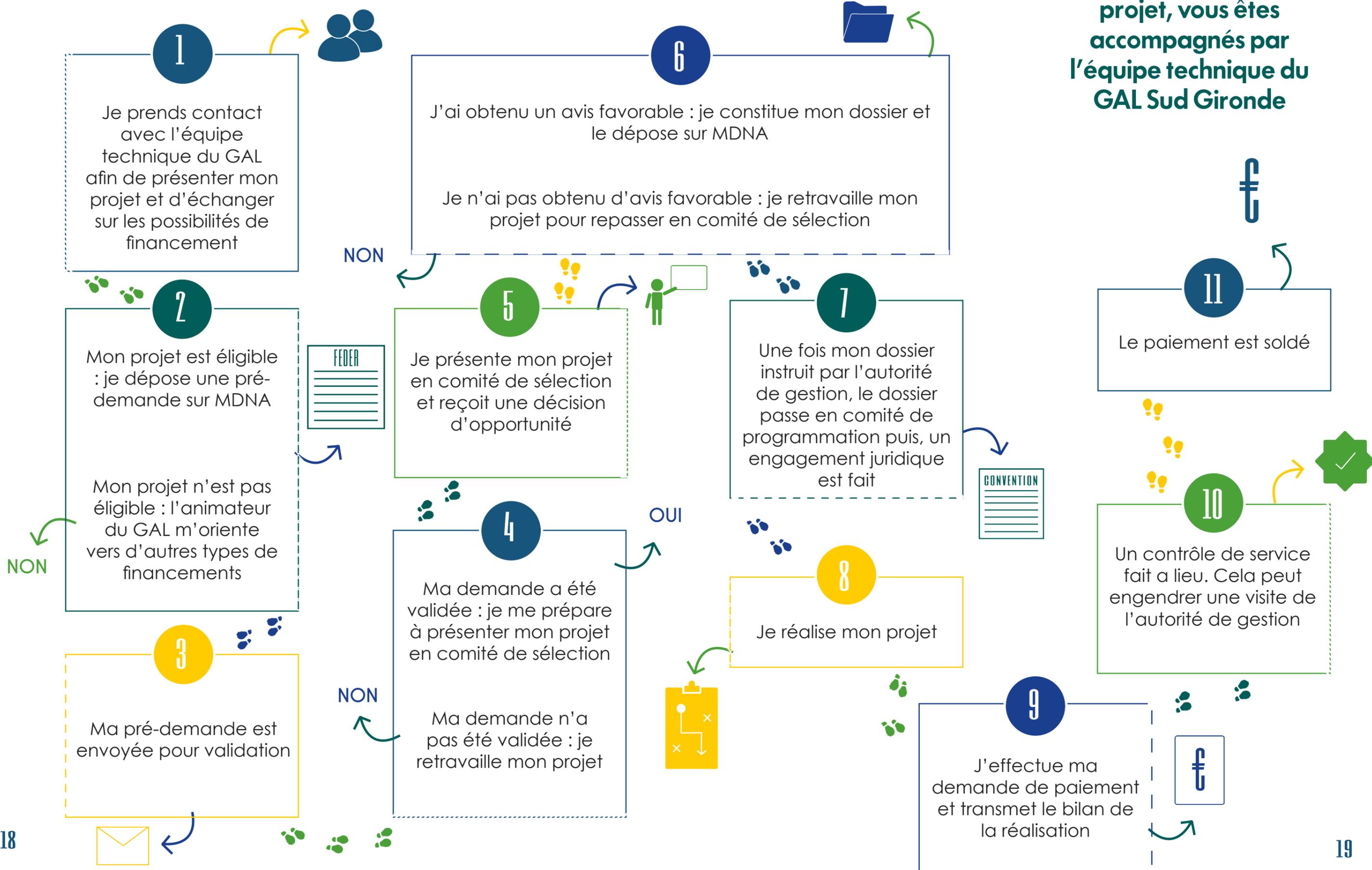
Si le marché est < 40 000€ HT, les principes de publicité et de mise en concurrence ne sont pas à mettre en oeuvre

## Mettre en oeuvre une procédure de marché public



# CYCLE DE VIE D'UN PROJET

Tout au long de votre projet, vous êtes accompagnés par l'équipe technique du GAL Sud Gironde



# DÉPÔT DEMANDE FEDER

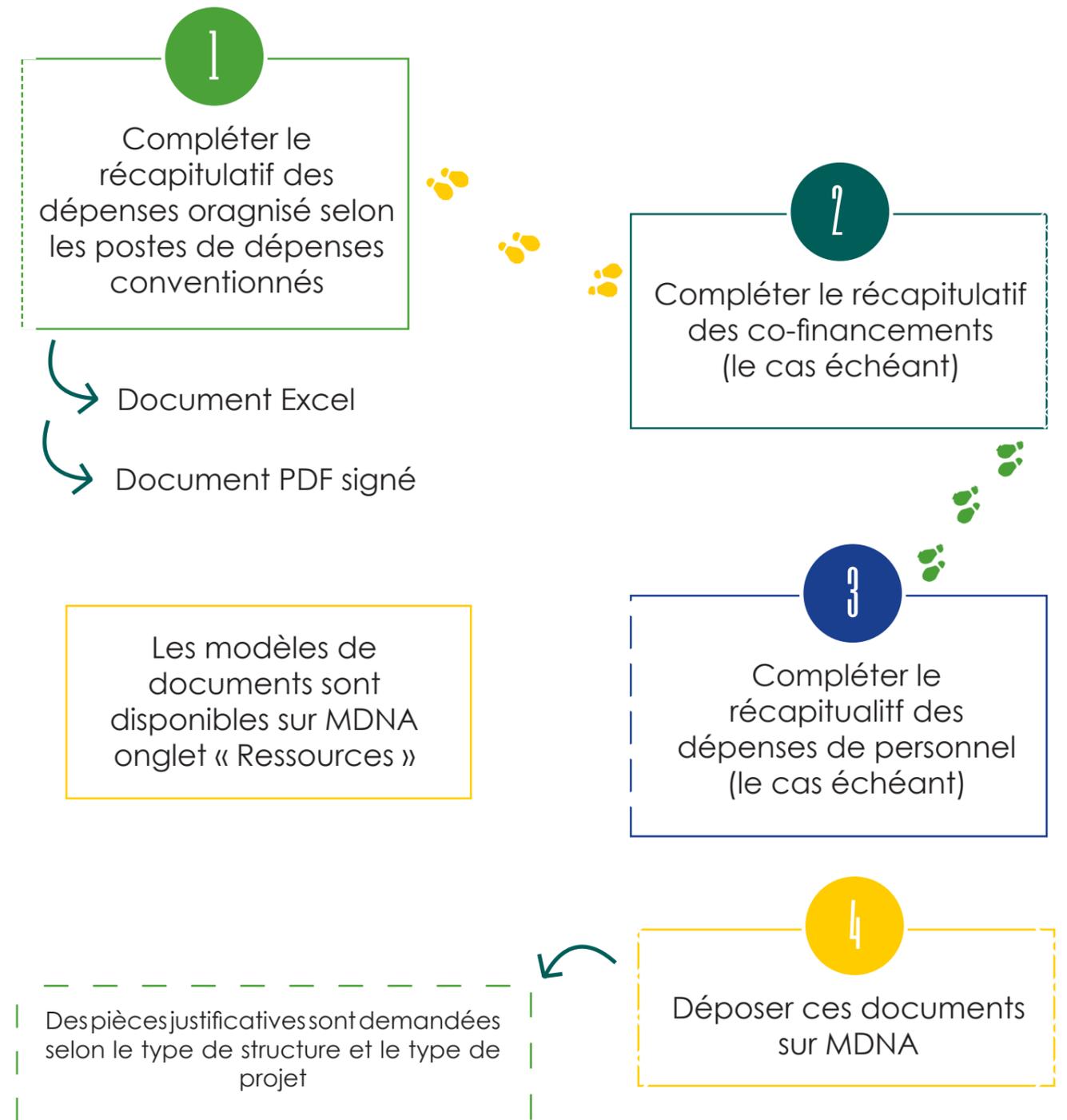
Pour rappel, le dépôt de la demande FEDER s'effectue sur la plateforme de la Région Mes Démarches Nouvelle-Aquitaine (MDNA)



# DÉPÔT DEMANDE DE PAIEMENT

Avant de faire ma demande de paiement sur MDNA :

- Relire les modalités de paiement indiquées sur la convention
- Regrouper l'ensemble des justificatifs, les dématérialiser, les renommer et les classer



# FOIRE AUX QUESTIONS

## Comment déposer une demande de subvention ?

Si vous avez échangé avec l'équipe technique du GAL et que votre projet est éligible, vous pouvez envoyer une lettre ainsi qu'un formulaire de demande de subvention à l'adresse [leader@polesudgironde.fr](mailto:leader@polesudgironde.fr)

## Où trouver le formulaire de demande FEDER ?

Le formulaire de dépôt d'une pré-demande est disponible sur le site internet d'Europe en Nouvelle-Aquitaine, rubrique *J'ai un projet* puis *Le dépôt de mon dossier*. Choisir la rubrique Formulaire de demande au titre de l'approche territoriale (FEDER, LEADER et FEAMPA - Programmes 2021/2023 - 2027)

## MDNA, c'est quoi ?

Mes Démarches Nouvelle-Aquitaine (MDNA) est une plateforme numérique proposée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Dans le cadre de votre demande de fonds européens, vous devrez utiliser MDNA afin de transmettre l'ensemble de vos documents justificatifs.

## Comment trouver des co-financeurs ?

Lors de votre prise de contact avec l'équipe technique du GAL, l'animateur vous renseigne sur les possibilités de co-financements. Vous pouvez également vous renseigner auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde ou encore votre Communauté de Communes.

## Suis-je soumis aux règles de la commande publique ?

Si votre structure est qualifiée de droit public, alors vous êtes soumis aux règles de la commande publique.  
Article R2122-8 du code de la commande publique : L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes ou pour les lots dont le montant est inférieur à 40 000 euros hors taxes et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R. 2123-1.

## D'autres questions ?

Contactez l'équipe technique du GAL Sud Gironde !

[leader@polesudgironde.fr](mailto:leader@polesudgironde.fr)



## Je peux solliciter un autre fonds européen ?

Vous ne pouvez pas solliciter deux financements européens pour les mêmes dépenses, cela est inéligible.



## Contacts

Romain Gayral  
Animateur des programmes européens  
romain.gayral@polesudgironde.fr  
06.74.22.65.78

Eugénie Rivière  
Gestionnaire des programmes européens  
eugenie.riviere@polesudgironde.fr  
06.03.66.17.08

Syndicat Mixte du Sud Gironde  
8, rue du canton - 33490 Saint Macaire  
leader@polesudgironde.fr  
[www.gal-sud-gironde.webador.fr](http://www.gal-sud-gironde.webador.fr)

## RETROUVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX !



@galsudgironde



RÉGION  
Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre avenir